



Charte d'engagement

Compétition C1 / C2

Saison 2024-2025

Composition des équipes

La composition des équipes se fait par sélection des entraîneurs.

Engagement du club

- **Entraînements**

- **Groupe C1**

Le club propose deux entraînements de 2 heures les mercredis et vendredi de 18h à 20h.

Les compétiteurs du groupe C1, ont la possibilité de poursuivre l'entraînement au-delà de 20h, et de venir sur les créneaux libres encadrés par un RDS.

- **Groupe C2**

Le club propose un entraînement de 2 heures le mardi de 18h à 20h. Qui s'ajoute au cours du mercredi ou samedi après-midi

- **Compétitions**

- **Sélection**

Le nombre de compétiteurs inscrits peut être limité (quota imposé par les organisateurs de la compétition, coût pour le club, ...). Le club s'engage à inscrire en priorité les membres des groupes compétition, mais en cas de quota insuffisant, l'inscription à la compétition se fera sur sélection de l'entraîneur selon le niveau de performance, les résultats aux compétitions précédentes et l'assiduité aux entraînements.

- **Défraiement**

Dans le cas où le compétiteur n'est pas sélectionné et sous réserve que les quotas de nombre de participants ne soient pas atteints, le compétiteur peut choisir de se déplacer à ses frais. Pour cela, il se manifestera auprès du club.

Dans le cas où le compétiteur est sélectionné pour participer à une compétition, le club prend en charge uniquement les frais d'inscription à la compétition :

- **Compétition officielles U10 - U12 - U14**

- Challenge des Yvelines : obligatoire
- Circuit officiel (championnat) : sur sélection de l'entraîneur

- **Compétition officielles U16 - U18 - U20**

- Circuit officiel (championnat) : obligatoire
- Coupe de France : sur décision conjointe entre club et l'entraîneur
- Open régional en IDF (ex. Combiné Massy, Champ. Dept. ouvert en open) : sur décision conjointe entre club et l'entraîneur

- Ne sont pas pris en charge
- Open promotionnel (ex. Suresnes Sur Prise, Vertical Art...)

- **Autres engagements**

Le club fournit un t-shirt du club, et le change en cas de changement de taille.

Le club s'engage à couvrir les frais de déplacement de l'entraîneur lors des déplacements hors Ile de France (trajet, nuitées, entraînement).

Engagement du compétiteur et de la famille

Il est demandé en contrepartie au compétiteur et à sa famille

- Port du t-shirt du club obligatoire lors des compétitions.
- Assiduité et présence aux cours.
- Participation au circuit officiel / challenges.
- Participation à la vie du club (challenges, juge, démontage, etc...).
- Respect des entraîneurs et des horaires d'entraînement.
- Respect du matériel et des règles du club (propreté, rangement du matériel, utilisation de la magnésie, etc...).
- Participation aux compétitions sur lesquelles le compétiteur s'est engagé (le compétiteur s'engage à rembourser en cas de désistement).
- Participation des parents sur les déplacements des challenges.

L'inscription au cours compétition entraîne une augmentation de l'adhésion de 120 euros pour le cours C1 et 50€ pour le cours compétition C2.

Nous avons bien pris note de cette charte et nous nous engageons à en respecter les principes.

Le Club, Villennes Escalade,
représenté par Adeline Prevost, Présidente

VILLENES ESCALADE
Rue du Pré aux Mouton
78670 Villennes s/ Seine
Club n°078006

Fait le _____ à _____
Le compétiteur, _____

L'entraîneur, _____

Le responsable légal, _____